

Pôle cohésion sociale  
Direction de la santé et des solidarités  
Rapporteur : Anne AMBROIS

## CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_021 SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023

## 22 - ADHÉSION À FABRIQUE TERRITOIRES SANTÉ

Fabrique Territoires Santé, extension de la plateforme nationale de ressources Ateliers santé ville, s'adresse à l'ensemble des acteurs parties prenantes dans la fabrique de dynamiques territoriales de santé sur tout le territoire français y compris les territoires ultramarins, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires ruraux.

#### Les objectifs de Fabrique Territoires Santé :

- faire du lien, donner la possibilité d'être relié, rassembler les énergies et les initiatives et ainsi constituer un réseau national référent pour les acteurs locaux, régionaux et nationaux. Mieux se connaître, partager des savoirs et des expériences, échanger des pratiques et des réflexions. Et pour cela utiliser tous les moyens qui facilitent ce maillage : rencontres, journées d'échanges de pratiques, site internet, newsletter, forum...
- favoriser la qualité des programmes et des projets menés sur les territoires :
  - en poursuivant un travail de capitalisation des dynamiques, outils, méthodes et actions,
  - en facilitant l'accès à l'information et aux ressources nécessaires à leur fonctionnement,
  - en diffusant les acquis en termes de démarches qui fonctionnent, comme celles des ateliers santé ville et d'autres encore, et de connaissance des situations sanitaires et sociales des territoires,
  - en soutenant les échanges de pratiques et d'analyses à l'échelle nationale, régionale ou interrégionale,
  - en contribuant à la réflexion sur la promotion de la santé et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,
- constituer une force de propositions et de ressources pour la recherche, l'innovation et l'expérimentation dans le cadre des dynamiques territoriales de santé,
- construire et produire des plaidoyers pour une conception ouverte de la promotion de la santé sur les territoires.

#### Intérêt pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin :

Complémentaire du réseau ville-santé OMS, la participation et l'adhésion à Fabrique Territoires Santé permet à la ville de se faire connaître pour sa politique de santé au niveau national et d'être informée sur les transformations dans les politiques de santé publique et de la politique de la ville.

La coordinatrice de l'Atelier Santé Ville (ASV) a participé à la première assemblée extraordinaire de cette association en 2011 (anciennement dénommée plateforme nationale ressource des Ateliers Santé Ville) et depuis suit ses travaux en participant au conseil d'administration.

Notre territoire ayant été parmi les premiers à disposer d'un ASV, il s'agit de poursuivre cet investissement national pour continuer à enrichir nos démarches de santé mais aussi pour disposer de clés d'entrée au plus haut niveau décisionnel sur cette thématique santé.

Ces inscriptions dans des réseaux nationaux permettent de mettre en place une veille efficace sur les dispositifs politique de la ville, sur les démarches territoriales de santé et de positionner la ville rapidement sur des appels à projets, des financements spécifiques ou de mobiliser des partenariats avec d'autres territoires.

## Adhésion

L'adhésion à Fabrique Territoires Santé est ouverte aux collectivités territoriales, associations ou têtes de réseaux associatifs, institutions, ainsi qu'aux professionnels, experts ou chercheurs - à titre de personne physique - dans les domaines de la promotion de la santé et du développement social urbain, et impliqués dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le coût de l'adhésion est de 200 € pour une collectivité de 20 000 à 100 000 habitants.

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire cotisations santé publique : article-code 6281 ligne de crédit 46014.

Le conseil municipal est invité à autoriser la commune de Cherbourg-en-Cotentin à adhérer à Fabrique Territoires Santé.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>21h22</b>		Nombre de votants : <b>52</b>	
Pour : <b>52</b>	Contre : <b>0</b>	Abstention : <b>0</b>	NPPV : <b>0</b>

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Anne AMBROIS**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 08 février 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 48

Date de la convocation et de son affichage : 26 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le huit février** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 26 janvier 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (départ 21h14) - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée 18h15 - mandataire FRANÇOISE Bruno à son départ 21h08) - MARGUERITTE David (arrivée 17h54 - mandataire LEQUILBEC Frédéric à son départ 19h30) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire LEJAMTEL Ralph jusqu'à son arrivée 17h54) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 19h03) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

HÉRY Sophie a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel  
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à FAGNEN Sébastien  
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand  
TARIN Sandrine a donné procuration à SAGET Eddy

### **ABSENTES**

ISOIRD Valérie  
PIC Anna

Mme AMBROIS Anne conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 13/02/2023



ID : 050-200056844-20230210-DEL2023\_021-DE